



DEUX RAVAGEURS IMPORTANTS

Longicorne asiatique : de nouveau présent au Canada

Le 20 septembre 2013, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) confirmait la présence du longicorne asiatique dans une zone industrielle à proximité de l'aéroport international Pearson à Mississauga, en Ontario. Quelques mois à peine auparavant, l'ACIA déclarait le ravageur comme étant éradiqué de la région étant donné les résultats négatifs de détection depuis les 5 dernières années. Cette nouvelle découverte a été faite à l'extérieur de la zone d'éradication. Le longicorne asiatique n'a jamais été détecté ailleurs au Canada.

Le longicorne asiatique s'attaque à de nombreuses essences d'arbres feuillus, dont l'érable. Les arbres infestés finissent par mourir. Le longicorne peut voler sur de courtes distances, mais il peut aussi se propager par le déplacement de bois infesté.

Les signes d'infestation peuvent inclure des trous de sortie parfaitement ronds (d'un diamètre d'environ 3/8 à 1/2 pouce) creusés par les adultes émergeant de l'arbre, des entailles sur le tronc et les branches où les femelles ont déposé leurs œufs, de la sciure grossière (copeaux ou poudre de bois) produite par les larves qui se nourrissent et creusent des galeries dans l'arbre, la coloration prématurée des feuilles à l'automne ou la présence de branches mortes, ainsi que la coulée de sève aux lieux de ponte, ou en réponse au forage des galeries larvaires.

Tous signes suspects ou détections du longicorne asiatique doivent être signalés à l'ACIA.

Autant pour limiter la propagation de ce ravageur que pour d'autres ravageurs importants, l'ACIA demande de ne pas déplacer le bois de chauffage.

Pour plus d'information sur le longicorne asiatique, consulter le site suivant :
<http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/insectes/longicorne-asiatique/fra/1337792721926/1337792820836>.

L'agrile du frêne : nouvelles détections au Québec

Situation actuelle

Le 21 octobre dernier, l'ACIA confirmait la présence de l'agrile du frêne aux endroits suivants, au Québec :

- Marieville, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville
- Low, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-la-Gatineau
- Boisbriand, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Thérèse-De Blainville

Ces détections s'ajoutent à celles faites en septembre 2013 dans les régions suivantes :

- Candiac, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Roussillon
- Sainte-Julie, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville
- Saint-Jean-sur-Richelieu, dans la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Richelieu
- Mont-Saint-Hilaire dans la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-du-Richelieu

Des interdictions de déplacement, qui empêchent le transport de tous les produits du frêne, comme les billes, les branches et les copeaux, ainsi que de toutes les essences de bois de chauffage provenant du lieu touché, seront mises en place. Les propriétaires fonciers seront avisés de ces restrictions. Une fois que les travaux d'enquête réalisés au cours de l'année seront terminés, on déterminera s'il faut prendre des mesures réglementaires supplémentaires.

Pour obtenir de l'information sur la description de l'agrile du frêne ainsi que sa biologie, ses plantes hôtes, ses dommages, ses signes d'infestation, sa dispersion, etc., veuillez vous référer au site Internet de l'ACIA à l'adresse suivante : <http://www.inspection.gc.ca/francais/plaveg/pestrava/agrpla/agrplaf.shtml>.

Pour reconnaître les symptômes d'infestation de ravageurs qui sont semblables à ceux de l'agrile, consultez le bulletin d'information du RAP suivant : <http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01pep08.pdf>.

Mise en garde

Si vous suspectez la présence d'agrile du frêne dans un lieu donné, ou pour plus d'information, veuillez contacter l'Agence canadienne d'inspection des aliments au : 1 866 463-6017

Pour toute information supplémentaire, veuillez consulter le site Internet de l'ACIA au : www.inspection.gc.ca

Texte rédigé par :

Caroline Martineau, DTA, agronome, conseillère en agroenvironnement, IQDHO

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PÉPINIÈRES ORNEMENTALES

Nicolas Authier, dta, agronome, conseiller en pépinière – Avertisseur
Institut québécois du développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)
Téléphone : 450 778-6514
Courriel : nauthier@iqdho.com

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*

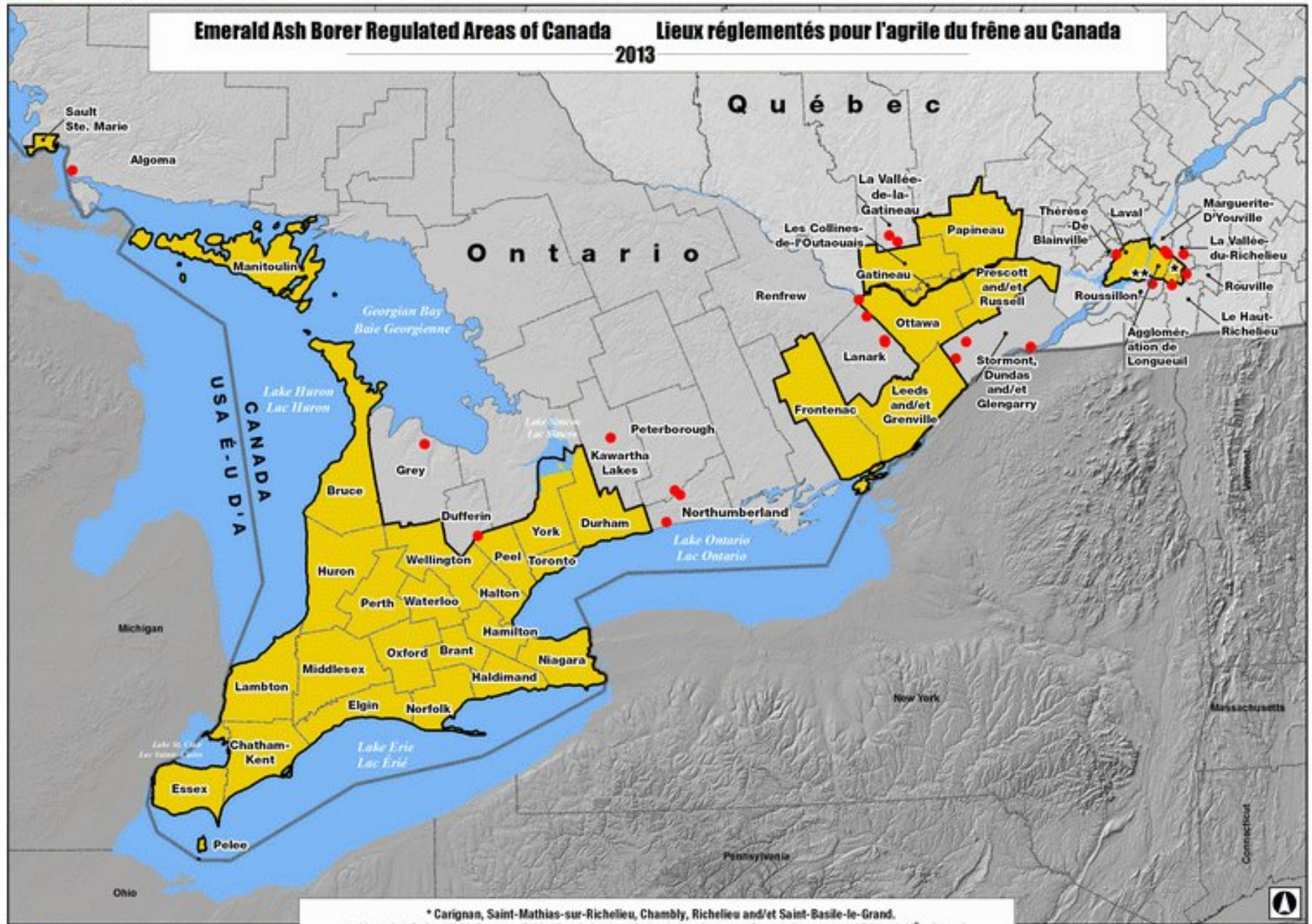
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 04 – Pépinières ornementales – 24 octobre 2013



Emerald Ash Borer Regulated Areas of Canada

2013

Lieux réglementés pour l'agrile du frêne au Canada



● Positive site | Site positif (2013)
 ■ Areas regulated | Lieux réglementés

* Carignan, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Chambly, Richelieu and/et Saint-Basile-le-Grand.
 ** Montréal, Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval, Hampstead, Kirkland, L'Île-Dorval, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Sennerville and/et Westmount.

11/30/2013
 Mo/M: 10
 SCALE | ÉCHELLE
 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
 Kilometers / Kilomètres
 Canada